



Le bras d'honneur du ministère aux contractuels

Maintenant on est fixé ! Prime de fin d'année, on n'est pas tous égaux !

Comme dit précédemment (et au dernier CTM du 20 décembre), pas l'ombre d'une concertation avec les organisations syndicales qui on le rappelle sont aussi les représentants des personnels. Pas le temps a répondu

l'administration, le reliquat tombant en novembre il fallait faire vite pour distribuer les primes. Las ! Pour les modalités de principes et d'équité qui pourraient prévaloir chaque année au moment du reliquat, on repassera... L'année prochaine ?

Certes on nous a répondu par le biais d'un communiqué via la MCI et tenter de justifier montants et calculs des primes :

- forfaitaire de 330 € pour tous les agents de catégories B et C
- forfaitaire de 700 € pour tous les agents de catégorie A

Quelle générosité ! On dit merci !

Pour les contractuels il est argué que ces derniers « bénéficient, quant à eux, d'une part variable, différenciée selon le groupe du contrat et modulable en fonction de la manière de servir de l'agent. »

Cela n'a rien à voir avec une prime de fin d'année et l'administration, grande oublieuse ! omet les détails. Un contractuel de catégorie A touche en part variable rarement ce que touche un titulaire de Catégorie C... Que dire des contractuels de catégorie B ! C'est souvent 100 euros ou moins. L'enveloppe de la part variable (qui porte si bien son nom) par **essence discriminatoire** est **opaque** et **distribuée à la tête du client** (pardon « en fonction de la manière de servir de l'agent »). On comprend qu'elle a tout d'une prime à la soumission.

Que ceux qui ont pourtant une bonne évaluation et touchent des clopinettes lèvent le doigt !

On appréciera cependant les jolis labels Égalité et Diversité, « deux labels, une exigence »— dixit la ministre. Peut-être faut-il rappeler le numéro d'Allodiscrim ?

Donc, contractuels du ministère de la culture cravachez comme les autres, et en chorale, chantez maintenant : « Liberté, Égalité, Fraternité » Votre haute hiérarchie se partagera le butin dont on vous cache bien le montant et vous n'aurez que des miettes. Il est loin le temps où pour justifier la RGPP et autres MAP on nous promettait une fonction publique moins nombreuse mais mieux payée !

Les belles paroles qu'on vous servira bientôt lors des vœux de nouvelle année seront traduites en langage des signes et on a tout lieu de penser qu'elles ressembleront à un bras d'honneur.

Paris, le 22 décembre 2017